



*les deux séquoias*  
EHPAD DE BOURDEILLES // FOYER LA PRADA

## Les valeurs éthiques et principes professionnels de l'EPAC Les Deux Séquoias

### LES VALEURS INSTITUTIONNELLES



### LE RESPECT INCONDITIONNEL DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE HUMAINE



### LE RESPECT DE L'INTEGRITE DE LA PERSONNE



### LES VALEURS HUMANISTES



### LA RELATION A LA PERSONNE, LA RENCONTRE AVEC L'AUTRE



### LES VALEURS ECOLOGIQUES





*Les deux séquoias*  
EHPAD DE BOURDELLES // Foyer LA PRADA

## PREAMBULE

« Les 2 séquoias », nouvelle entité majestueuse et imposante, se devait de se parer de règles de vie et de travail en son sein. C'est désormais chose faite grâce à cette présente « Charte des valeurs éthiques et principes professionnels ».

Tel un Phoenix, « Les 2 séquoias » renouvelle l'existant, renaît à l'aube pour accueillir le jour nouveau. Pour autant, il reste fidèle à ceux qui lui ont donné vie, ses ancêtres : le Foyer et l'EHPAD. Il reste à jamais reconnaissant à ceux qui lui ont permis d'exister, et qui lui ont transmis ce qui constitue son ADN et son Âme. Acte fondateur de ce nouvel établissement, cette Charte est issue et inspirée de ce qui existe déjà, réfléchi, remanié, évolué, mais déjà présent au sein de l'EHPAD et du Foyer. En effet, cette Charte témoigne de l'histoire et de la construction, pas à pas, de chacun de ces deux établissements constituant les « 2 séquoias ». Chaque professionnel a contribué à faire de l'EHPAD et du Foyer ce qu'ils sont devenus, jour après jour : tous les projets déjà conçus et réalisés, toutes les évolutions qu'ont connues les résidences, les satisfactions d'un accompagnement réussi, le « merci » d'un résident ou d'une famille... Chacun ne pourra que se reconnaître dans cette Charte, et continuer à défendre et valoriser une manière de travailler, une façon de concevoir le « vivre ensemble ».

Car **travailler aux « 2 séquoias », c'est miser sur le prendre en compte** : notre histoire et notre futur, soi-même et l'Autre, la singularité et la multiplicité...

C'est faire sienne cette pensée de Gandhi : *« ce que tu fais pour moi mais sans moi, tu le fais contre moi »*.

**Travailler aux « 2 séquoias », c'est accepter de s'impliquer** et de questionner sa pratique. La participation des professionnels aux démarches institutionnelles y est favorisée : preuve en est cette Charte lorsqu'elle dévoile que près de 60 professionnels ont contribué à la co-écriture, œuvrant sur sa conception durant plus de 5 mois.

Ainsi, **travailler aux « 2 séquoias », c'est un engagement**. Celui de respecter l'humain, dans sa différence et sa dysharmonie. Celui d'accepter l'Autre et ce qu'il renvoie à nous-mêmes. Celui de compter *pour* les autres, et de compter *sur* les autres.

En un mot, celui de participer à une Aventure humaine.

## LES VALEURS INSTITUTIONNELLES



Le travail d'accompagnement à l'EPAC Les Deux Séquoias se fonde sur une attitude humaniste qui affirme que le Résident est la valeur au cœur de nos préoccupations.

Cette posture revendique le principe de vie par excellence, à savoir, considérer le Résident avec ses maladies, ses différences, ses richesses, sa singularité, comme la valeur fondamentale au-delà de toutes ses dysharmonies. Il s'agit de considérer l'humain en face de soi comme une part de l'humanité, une part de soi-même. La clef de voûte de cette approche humaniste, c'est la dignité de la personne, ce qui fait d'elle un Être Humain.

Ce postulat institutionnel propose comme finalité que chaque action soit pensée, orientée et menée de manière à favoriser un accompagnement, une prise en considération et en soins pour les résidents que nous accueillons.

Choisir de Travailler à l'EPAC Les Deux Séquoias, au sein d'un établissement accueillant des personnes âgées ou handicapées, fragilisées du fait de pathologies, parfois, invalidantes, nous engage à adopter une posture continue de bienveillance et une attitude chaleureuse dans chacune de nos intentions.

Choisir de devenir fonctionnaire de la République, au service d'un public aussi vulnérable, nous engage encore plus dans notre manière de nous comporter et de nous adresser aux résidents, à leurs familles, et au public en général, avec courtoisie, compréhension, humanité et exemplarité.

Notre devoir professionnel nous engage à maintenir en toute circonstance une posture éthique. C'est aussi un engagement citoyen.

Les principes, droits et obligations permettent de réfléchir à la place que chacun occupe, une place d'aidant, acceptant la différence, défendant la singularité des résidents accueillis. Chacun est conscient du rapport de domination et de toute puissance que peut entraîner la relation d'accompagnement au quotidien auprès de personnes vulnérables sous dépendance, amoindries par l'âge, la maladie, le handicap, autant de facteurs qui peuvent amener le Résident à adopter une posture de soumission, par peur ou volonté de faire plaisir.

Endosser l'habit du professionnel en charge d'une mission de service public, soutenue par des valeurs, des garanties et des obligations, permet à chacun de garder la juste distance professionnelle au service du bien-être du Résident, posture garantissant toute dérive de comportements inadaptés comme la familiarité, un ton discourtois, des attitudes brusques ou des jugements de valeur.

	LES VALEURS PROMUES AU SEIN DES DEUX SEQUOIAS	LES PRINCIPES PROFESSIONNELS DES AGENTS
<p style="text-align: center;"><b>Les valeurs républicaines</b></p>	<p>Accepter de travailler dans un établissement public médico-social, c'est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'engager à accompagner des personnes vulnérables en respectant les valeurs du service public et ses principes professionnels,</li> <li>- bénéficier de droits quel que soit son statut, agents titulaires ou contractuels.</li> </ul>	<p><u>Le principe de neutralité</u> : dans l'exercice de ses fonctions, l'agent public hospitalier est astreint à un strict devoir de neutralité. Il doit traiter également tous les usagers accueillis et leurs proches et respecter leur liberté de conscience.</p> <p>Dans l'exécution du service, l'établissement exige de l'agent qu'il s'abstienne de tout acte propre à faire douter non seulement de sa neutralité mais de sa loyauté envers les institutions publiques au premier rang desquelles se trouve l'EPAC.</p> <p><u>Le principe de laïcité</u> : Il consiste dans la séparation de l'État et de la religion, et donc dans la neutralité de l'État et de ce fait des agents publics en matière religieuse. Il interdit à tout agent de manifester ou d'exprimer ses convictions religieuses dans l'exercice de</p>

		<p>ses fonctions. Les usagers ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans la limite du respect du bon fonctionnement de l'établissement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène.</p> <p><u>Le principe de loyauté</u> : Il suppose l'expression d'une sincérité et honnêteté relationnelles dans le respect de la personne, de son intimité, de son altérité et de sa fragilité.</p> <p><u>Le principe d'égalité</u> : l'égalité constitue l'un des fils conducteurs du service public français. Toute personne, usager, professionnel, doit être placé dans une position égale garantie par la loi. Il s'agit de reconnaître les mêmes droits et devoirs à chaque personne accueillie sans établir de hiérarchie en raison de quelques éléments discriminants que ce soit, d'accueillir toute personne quelles que soient son appartenance culturelle, ses convictions philosophiques, religieuses, ses orientations sexuelles. Personne ne peut bénéficier d'un avantage particulier ou subir une discrimination.</p> <p><u>Le principe de continuité</u> : la finalité de l'intérêt général justifie ce principe. Ce dernier impose un fonctionnement continu de l'accompagnement dans tous ses aspects, sans interruption autre que celles prévues par la réglementation. Ce principe motive la mobilisation et le rappel des agents dans le cadre de l'intérêt du service.</p> <p><u>Le principe d'adaptabilité ou de mutabilité</u> : le service public doit fournir des prestations adaptées aux besoins exprimés ou identifiés. Ce principe doit tenir compte des évolutions juridiques, techniques et économiques.</p> <p><u>Le service de l'intérêt général</u> est une finalité essentielle de tout service public. A l'EPAC, ce principe garantit nos pratiques contre les abus ou les détournements de pouvoir permis par des logiques individualistes.</p>
<p><b>La garantie de la fonction publique</b></p>	<p>Travailler dans la fonction publique procure des droits, dont la liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse, le droit de grève, le droit syndical, le droit à la formation permanente, le droit de participation, la rémunération après service fait, le droit à la protection.</p>	<p>Ces droits ne s'entendent que comme la contrepartie du respect des obligations de service public, ainsi que des règles qui régissent ces diverses dispositions.</p>

**Les obligations de service public**

Ces droits s'accompagnent de devoirs notamment, l'obligation d'information au public, l'obligation d'effectuer les tâches confiées, le principe d'obéissance hiérarchique

Chaque agent doit faire abstraction de ses sentiments et de ses pensées au travers de ses propos ou actes. Aucun professionnel n'est autorisé, de part ses propos, à nuire à l'établissement, ni aux résidents, ni à ses collègues. Pour cela, chacun se doit de respecter :

La discrétion professionnelle : c'est une obligation de retenue dans ses propos, et concerne des informations connues sur le service, les professionnels ou les orientations de l'établissement.

Il s'agit pour chacun de faire attention à l'information qu'il peut ou pas divulguer.

Le secret professionnel : son non-respect peut entraîner des sanctions pénales, civiles et disciplinaires. Incluant le secret médical, il protège les informations connues sur les résidents.

Associées au principe de discrétion professionnelle, ces deux obligations permettent de garder secret des faits, informations ou documents dont chaque agent a connaissance dans l'exercice de ses fonctions ou même en dehors de son exercice professionnel.

L'obligation de réserve : chaque agent doit être vigilant à la forme avec laquelle il va communiquer une information.

La réserve ne se limite pas uniquement à l'expression des opinions sur une décision ou une orientation décidée par une autorité administrative. Elle impose au fonctionnaire d'éviter en toutes circonstances les comportements portant atteinte à la considération du service public.

L'obligation d'effectuer les tâches confiées : Tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées.

L'obligation d'obéissance hiérarchique : Le fonctionnaire doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Le refus d'obéissance équivaut à une faute professionnelle.

La subordination hiérarchique impose également de se soumettre au contrôle hiérarchique de l'autorité supérieure compétente et de faire preuve de loyauté dans l'exercice de ses fonctions. Le devoir d'obéissance impose enfin au fonctionnaire de respecter les lois et règlements de toute nature.

## LE RESPECT INCONDITIONNEL DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE



*La valeur de respect inconditionnel de la dignité de la personne humaine a été introduite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 qui reconnaît que tous les êtres humains possèdent une "dignité inhérente"(Préambule) et qu'ils "naissent libres et égaux en droits et en dignité" (article 1er).*

*La dignité de la personne humaine est le principe selon lequel une personne doit être traitée comme une entité unique et non comme un objet ou comme un moyen.*

	LES VALEURS PROMUES AU SEIN DES DEUX SEQUOIAS	LES PRINCIPES PROFESSIONNELS DES AGENTS
<b>L'exercice de la citoyenneté</b>	Chaque personne accueillie est un citoyen à part entière avec des droits et des devoirs.	Nous aidons chaque personne accueillie au sein des Deux Séquoias à exercer ses droits et devoirs civiques et politiques. Chaque personne est libre de s'exprimer, de faire des choix et d'agir dans le respect des autres, dans le cadre des lois et des principes qui régissent la vie en société, dans la limite des décisions de justice et des restrictions qui découlent des différents régimes de protections juridiques, décisions que chacun est tenu de respecter.
<b>Les instances de participation des usagers</b>	Aux deux Séquoias, les résidents et leurs représentants légaux participent à la vie de l'institution et peuvent exprimer leurs souhaits. Pour cela, ils participent à différentes commissions (menus ...) et élisent leurs représentants au CVS, au Conseil d'Administration ...	Dans ce cadre, les agents peuvent être amenés à assurer l'animation des groupes de paroles d'usagers (médiation,...), de diverses commissions (menus, animation, festivités...) qui peuvent réunir des représentants d'usagers de l'EHPAD, du Foyer Occupationnel et du Foyer d'Accueil Médicalisé. Ils peuvent également être amenés à accompagner et aider l'expression des résidents, représentants des personnes accueillies, lors des Conseils de la Vie Sociale sans orienter leurs propos. Dans ce cas, ils ne sont pas là pour représenter les autres agents. Des rencontres individualisées permettent l'expression des besoins, des souhaits et des difficultés des personnes accueillies.
<b>La primauté de la personne humaine</b>	Chaque personne est unique et mérite un respect inconditionnel, indépendamment de son âge, de son sexe, de son état de santé physique ou mentale ou de son handicap. A ce titre, elle bénéficie et participe à l'élaboration et à la mise en acte de son projet de vie qui tient compte de ses demandes, ses désirs, ses besoins et ses capacités, sans discrimination aucune (raciale, ethnique, religieuse...).	Tout agent des Deux Séquoias se doit d'accompagner et/ou prendre en soin chaque résident sans manifester une quelconque forme de discrimination. Il s'efforce de ne pas porter de jugement de valeur. Il doit pouvoir trouver un soutien institutionnel dans les situations difficiles : dialogue, relais, réponses, temps de paroles, lieux d'expression, formation... Chaque agent s'efforce d'accompagner et de soutenir les personnes accueillies à travers ses difficultés. Il contribue à dédramatiser les situations vécues par les résidents : perte d'autonomie, évolution d'une maladie... Chaque agent reste vigilant à valoriser l'autonomie mais aussi à aider à accepter la perte ou la diminution de celle-ci, à encourager les potentialités de chacun et à l'aider à garder ou à retrouver l'estime de soi. Exemple : participation aux tâches collectives, aux ateliers

		<p>occupationnels ou autres activités, dans la limite des souhaits, des potentiels et des objectifs du projet de vie individualisé ou du projet personnalisé.</p>
<p><b>L'information et l'expression de la personne</b></p>	<p>La bientraitance est une démarche faite en réponse à des droits et des choix, ceux que l'utilisateur exprime concernant le lieu, le rythme et les modalités de vie qu'il privilégie sur les autres.</p> <p>En ce sens, la bientraitance est d'abord la capacité de chaque agent à s'adapter au Résident accueilli.</p> <p>Les choix exprimés par son représentant légal ou par ses proches sont également déterminants lorsque l'utilisateur lui-même ne peut les énoncer.</p> <p>La participation de la personne à son propre projet n'est en aucune façon une obligation pour elle. Les dispositions de la loi n° 2002-2 évoquent clairement qu'il s'agit d'un droit.</p>	<p>Nous informons chaque personne accueillie d'une manière adaptée, nous nous assurons de sa compréhension et recueillons "sa libre parole", ses choix, nous nous attachons à recueillir son consentement éclairé.</p> <p>Les professionnels encouragent les personnes à participer et facilitent leur expression, mais ils ne peuvent pas les y obliger.</p> <p>Le travail des professionnels consiste à aider la personne à affiner sa compréhension de sa situation, exprimer ses attentes et construire avec elle le cadre d'un accueil et d'un accompagnement personnalisés.</p> <p><b>La personne qualifiée</b> : Afin de lui permettre de faire valoir ses droits, chaque usager peut faire appel à la personne qualifiée de son choix inscrite sur la liste départementale et dont les coordonnées sont indiquées dans le règlement de fonctionnement et/ou dans le contrat de séjour. La mission assurée par une personne qualifiée est gratuite pour l'utilisateur qui la sollicite. Elle intervient au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles, notamment concernant les secteurs de l'enfance, du handicap et des personnes âgées. Elle assure une médiation sur les thématiques suivantes conformément aux articles L 311-3 à L311-9 du code de l'action sociale et des familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité, de la sécurité ;</li> <li>- Le libre choix entre les prestations (accompagnement à domicile ou en établissement) ;</li> <li>- La prise en charge ou accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé ;</li> <li>- La confidentialité des données concernant l'utilisateur ;</li> <li>- L'accès à l'information ;</li> <li>- Les informations sur les droits fondamentaux, sur les protections particulières légales ; contractuelles et les droits de recours dont l'utilisateur bénéficie ;</li> <li>- La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal au projet d'accueil et d'accompagnement.</li> </ul>
<p><b>La liberté de déplacement</b></p>	<p>Une des valeurs de référence est la liberté de déplacement dans et hors de l'établissement.</p>	<p>Tout résident admis à l'EPAC Les 2 Séquoias est libre de se déplacer dans et hors de l'établissement.</p> <p>Dans le cas d'exception, lorsque le déplacement peut s'avérer dangereux pour la personne, nous recherchons une solution adéquate en associant la personne elle-même et/ou sa famille et/ou son référent familial et/ou son représentant légal. En dernier recours, la contention physique ou chimique se met en place uniquement sur prescription médicale, à l'issue d'une réflexion approfondie sur la prise en charge après avoir mis en œuvre d'autres solutions.</p> <p>L'établissement met en œuvre les moyens</p>

		d'accompagnement favorisant la liberté de déplacement (transports, camps de vacances, séjours en famille, rendez-vous médicaux, activités extérieures, Convention avec le CIAS de Brantôme...).
<b>Le respect de l'intimité</b>	Au sein de l'EPAC, quelle que soit sa situation de vie (vieillesse, handicap) toute personne a droit à son intimité corporelle, sexuelle et à sa vie affective.	Aux Deux Séquoias, toute chambre de résident est considérée comme un lieu de vie privée et d'intimité. Avant d'entrer dans cet espace privatif, nous attendons que l'usager nous signifie son accord, recherchons son consentement exprimé par oral et/ou visuel (Affiches, sens interdit ...). Le respect de l'intimité de la personne nécessite d'être à son écoute, et de favoriser son droit d'expression.
<b>Le principe de la confidentialité</b>	Le respect de la vie privée doit être préservé. Chaque personne accueillie à l'EPAC et chaque agent sont assurés que toute information ou tout élément connu les concernant reste confidentiel que ce soit au sein de l'établissement ou à l'extérieur.	La transmission et l'échange d'informations nécessaires aux autres professionnels pour faire leur travail s'inscrivent dans le cadre juridique du secret et de la discrétion professionnelle. <b>L'accès au dossier :</b> Toute personne au sein de l'EPAC a le droit d'accéder aux informations la concernant dans les conditions et les modalités prévues par la loi ou la réglementation telles que rappelés dans le règlement de fonctionnement de l'EPAC.
<b>Le niveau de vie</b>	En lien avec les partenaires, tout résident entrant est accompagné dans ses démarches administratives et matérielles de façon à lui garantir un niveau de vie suffisant conformément à la Charte des droits de l'Homme (art. 25).	Les agents sont en relation avec les partenaires en charge de gérer les budgets des résidents. Ils sont amenés à les interpeller pour étudier le financement d'actions spécifiques et rechercher des solutions adéquates (santé, loisirs, vacances, équipements ...).



## LE RESPECT DE L'INTEGRITE<sup>1</sup> DE LA PERSONNE

*Le respect de l'intégrité de la personne est assuré par un certain nombre de droits reconnus à l'individu. Il s'agit notamment du droit au respect de la vie privée (article 9 du Code civil), du respect de l'identité, de la vie familiale, de la vie sentimentale, conjugale, de la santé, du choix de domicile, du choix du sexe (cf. jurisprudence sur les transsexuels), du choix de la pratique religieuse, du droit à l'image et à la voix qui est l'un des attributs de la personnalité.*

*Le non-respect de ces droits peut donner lieu à des sanctions civiles voire pénales.*

	LES VALEURS PROMUES AU SEIN DES DEUX SEQUOIAS	LES PRINCIPES PROFESSIONNELS DES AGENTS
<b>La sécurité</b>	Assurer la sécurité des personnes accueillies est l'une des principales missions de l'EPAC.	L'EPAC met tous les moyens et les dispositions en œuvre pour assurer la sécurité et la protection de chaque personne présente sur la structure (Professionnels, familles, résidents). Chaque agent assure cette sécurité à chacun des moments de la vie quotidienne, des activités et lors des prises en soin. L'établissement, en lien avec les partenaires (mandataires judiciaires, familles...) se préoccupe de la protection des biens des personnes accueillies.
<b>L'accueil</b>	Toute personne est accueillie aux deux Séquoias sans critère de discrimination économique, sociale et culturelle dans le cadre des missions (assurer l'autonomie, le bien-être et la sécurité des personnes ...) et des moyens alloués à l'établissement (équipements, plateau technique, compétences professionnelles ...).	Le moment de l'accueil de la personne revêt un caractère primordial, car il est le préalable d'une adaptation visant à son épanouissement au sein de la structure. Dès l'accueil, nous restons vigilants à ne pas stigmatiser la personne. Nous apportons une attention particulière à ces premiers moments au sein de l'EPAC (Disponibilité d'au moins un agent détaché au moment de l'entrée dans l'établissement). L'accueil doit permettre à chacun d'être en confiance. La singularité de la personne doit être reconnue et considérée en vue d'assurer son sentiment continu d'exister (Recueil des habitudes de vie sous forme de questionnaire ou sur un cahier : ce qu'elle aime ou pas, ce qu'elle faisait ou pas : goût, activités, parcours de vie). Nous sommes attentifs à entendre les témoignages du récit de vie. Le dossier trouve ici toute son importance. Les échanges avec les proches ou professionnels qui les ont côtoyés précédemment sont privilégiés.
<b>L'accompagnement et la prise en soins</b>	L'accompagnement et la prise en soins sont spécifiques à chaque personne	Chaque agent s'efforce de faire vivre la valeur de respect de l'intégrité de chaque personne accueillie notamment en la considérant dans sa globalité singulière. Chacun est attentif au respect de la personne, de son intégrité morale et physique, de ses droits, de ses valeurs, de ses choix, de ses besoins et de ses convictions.
<b>La bientraitance</b>	Le respect de l'intégrité au sein de l'EPAC a comme objectif la bientraitance de la personne. Elle passe par la bienveillance qui est l'intention de faire le bien envers l'autre plus fragile. L'Etablissement fait référence aux principes fondamentaux de la bientraitance au regard de la Recommandation des Bonnes Pratiques	La démarche de bientraitance suscite la prise en compte des besoins de la personne par l'ensemble des professionnels de l'EPAC et toute personne (paramédical et médical) intervenant dans la prise en soins et en charge de la personne pour un accompagnement adapté en lien avec ses demandes et besoins spécifiques. Le personnel s'engage à mettre en œuvre tous les moyens et actions permettant de recueillir les besoins de la personne : - Ecoute, dialogue,

	Professionnelles de l'ANESM.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation,</li> <li>- Présence attentive et bienveillante.</li> </ul>
<b>L'écoute bienveillante</b>	Toute personne accueillie à l'EPAC est assurée d'être entendue et écoutée au quotidien dans un lieu adapté, à tout moment de la journée.	Nous nous attachons à adopter une attitude d'écoute bienveillante, de neutralité, pour permettre à la personne d'exister, d'afficher ses particularités et de s'épanouir. Nous tenons compte de ces éléments pour lui proposer un accompagnement et une prise en soins adaptée. Cette disponibilité d'écoute est assurée par tous les professionnels (Direction, cadres, soignants, agents techniques, logistiques, administratifs, équipe éducative, agents des services hôtellerie et restauration)
<b>Le questionnement éthique</b>	Lors de situations extrêmes ou inhabituelles ou pour lesquelles il n'existe pas de réponses préétablies, un groupe de questionnement éthique permet d'élaborer ce qui serait le mieux pour la personne en prenant comme référence la recommandation de l'ANESM portant sur le questionnement éthique <sup>1</sup> .	Dans le cadre de situations extrêmes, en lien avec l'éthique, ce questionnement se fait dans le cadre de réunions dédiées à la personne (réunion clinique, consignes, groupes de paroles, commission Vie Affective et Sexuelle) en équipe pluridisciplinaire. La solution la plus favorable à l'intérêt de la personne doit faire l'objet d'une validation par la Direction.
<b>Le droit à la relation affective, PACS, mariage, union libre</b>	Toute personne accueillie à l'EPAC a le droit à la relation affective, PACS, mariage, union libre	En qualité de citoyen, chaque résident a droit à sa vie sentimentale sous la forme qu'il choisit. (mariage, union libre, PACS, relations affectives librement consenties ...) Le personnel et les résidents participent à un questionnement continu, portant sur la vie affective, au sein des espaces de réflexions et d'échanges [groupes de paroles, d'expression, formations, transmissions, réunions dites « pauses café » (résidents – professionnels)].

<sup>1</sup> [http://www.anesm.sante.gouv.fr/spip.php?page=article&id\\_article=375](http://www.anesm.sante.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=375) : "Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux" d'octobre 2010.



## LES VALEURS HUMANISTES

*Les valeurs humanistes visent à mettre tout être humain au centre des préoccupations et à rechercher leur épanouissement. L'humanisme propose des valeurs fondées sur la raison et le libre-arbitre, il désigne tout mouvement de pensée idéaliste et optimiste qui place l'homme au-dessus de tout, qui a pour objectif son épanouissement et qui a confiance dans sa capacité à évoluer de manière positive.*

### LES VALEURS PROMUES AU SEIN DES DEUX SEQUOIAS

### LES PRINCIPES PROFESSIONNELS DES AGENTS

Aux Deux Séquoias, nous posons comme fondement du projet du vivre ensemble notre confiance dans l'Humanité. Celle-ci s'exprime par notre capacité à penser, à interpeler et accueillir la pensée de l'autre. Cette pensée qui tente de s'exprimer librement nous rend fondamentalement humain.

<p><b>La confiance</b></p>	<p>La confiance dans la capacité des résidents et la valorisation de leur libre arbitre permettent à ceux-ci d'élaborer une pensée, de faire des choix et de les exprimer.</p>	<p>Les agents s'adaptent aux capacités de raisonnement des résidents et les accompagnent dans l'élaboration de leur pensée. Les agents de l'EPAC LES DEUX SEQUOIAS s'efforcent d'interroger leurs pratiques professionnelles au sein des instances instituées, d'y partager leurs réflexions et de les faire vivre dans un climat de confiance. Chacun accepte qu'un même problème puisse être traité de différentes façons et mobilise différents points de vue.</p>
<p><b>Répondre à la demande</b></p>	<p>Les demandes exprimées sont prises en compte et génèrent une réponse positive dans la limite du respect des missions assignées à l'EPAC, des libertés des autres résidents, de l'organisation et des moyens disponibles.</p>	<p>Les agents sont à l'écoute des demandes des résidents. En fonction du niveau de demande, il peut y être répondu, spontanément ou de manière différée. Une fois évaluée en équipe, les agents disposent d'une autonomie pour mettre en œuvre la réponse adéquate (exemple aide à la marche) Pour certaines demandes, des protocoles sont rédigés et viennent faire tiers dans les réponses apportées aux demandes parfois répétitives de certains usagers. Chaque agent est tenu de les respecter (Tabac, goûter, douche). Ces protocoles s'inscrivent dans une démarche de réassurance et de sécurisation des usagers. Néanmoins, la plupart des habitudes de vie ne font pas l'objet d'un protocole, chaque agent s'appuie sur la référence commune et le bon sens.</p>
<p><b>Le droit à la renonciation</b></p>	<p>La personne peut changer d'avis sur des choix qu'elle a exprimés ou ne pas accepter un élément de l'accompagnement ou de la prise en soin qui lui est proposé. Cette renonciation ne remet pas en cause son accueil au sein des Deux Séquoias.</p>	<p>Les agents s'efforcent de proposer à chaque personne accueillie les actions appropriées en fonction de ses souhaits et de ses besoins. Lorsque l'utilisateur oppose un refus face à une proposition qui lui est faite, le personnel accepte la modification du choix qu'il avait initialement formulé. Le refus exprimé peut faire l'objet d'un échange avec le résident et avec les collègues afin d'en comprendre les raisons pour éventuellement l'aider à moduler ou à revenir sur son refus.</p>

<b>La laïcité, le respect des convictions spirituelles</b>	L'Établissement respecte et facilite les pratiques spirituelles et religieuses sous réserve que leur exercice ne perturbe pas l'ensemble des personnes accueillies.	Les agents peuvent être amenés, sur demande de l'utilisateur, à l'accompagner à un office religieux ou à des journées spirituelles ou à permettre l'organisation d'un office religieux ... Les prises en charge et en soins peuvent être adaptées pour tenir compte des convictions religieuses, philosophiques et culturelles.
--	---	--

**LA RELATION A LA PERSONNE, LA RENCONTRE AVEC L'AUTRE DANS  
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO EDUCATIF ET DE SOINS**

*L'altérité est le caractère, la qualité de ce qui est autre. C'est aussi la reconnaissance de l'autre dans sa différence, qu'elle soit ethnique, sociale, culturelle ou religieuse. La valeur d'altérité se différencie de la tolérance car elle implique la compréhension des particularités de chacun, la capacité d'ouverture aux différentes cultures et à leur métissage.*

**LES VALEURS PROMUES AU SEIN DES DEUX  
SEQUOIAS ET LES PRINCIPES PROFESSIONNELS  
DES AGENTS**

**LE TRAVAIL EN EQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE**

Aux Deux Séquoias, nous sommes engagés en tant qu'humain dans notre présence à l'autre.  
Cette relation à la personne passe par ces différents registres :

<p align="center"><b>L'écoute</b></p>	<p>La personne accueillie sur l'EPAC est assurée d'une écoute attentive et bienveillante pour comprendre et répondre à ses besoins, ses attentes et ses souffrances.</p>	<p>Chaque résident peut s'adresser à toute personne présente dans l'institution. La posture professionnelle de disponibilité, d'accueil et d'ouverture à l'autre détermine la qualité de l'écoute. Cet accueil de la parole de l'autre peut se traduire aussi par une posture physique facilitante : s'asseoir auprès d'une personne en fauteuil roulant par exemple...</p> <p>Les professionnels sont alors attentifs à ce qu'expriment les résidents. Au-delà de l'écoute, il s'agit d'essayer d'entendre et de comprendre ce qui est dit.</p> <p>Le professionnel évalue alors la nécessité de traiter immédiatement la demande. Si ce n'est pas le cas, ou encore si la situation n'a pas de caractère d'urgence et que le professionnel n'est pas disponible sur l'instant, la réponse peut être différée (par exemple en convenant d'un moment avec le résident, ou en formalisant un rendez-vous avec un collègue en fonction de la nature de la demande exprimée.).</p> <p>En fonction des sollicitations plurielles des résidents, les professionnels passent le relais aux équipes concernées.</p>
<p align="center"><b>Le respect de l'autre</b></p>	<p>La personne est assurée d'être accueillie et accompagnée dans le respect de son existence, tout en tenant compte de son « être unique » et de sa singularité.</p>	<p>La posture professionnelle d'écoute et d'accueil de la parole de l'autre est en premier lieu l'expression d'un respect de l'autre (par exemple commencer par dire bonjour, au revoir...).</p> <p>La recherche d'une distance relationnelle adéquate va également dans ce sens : elle tend à permettre à chacun d'assumer sa place (le professionnel, le résident). Autant une familiarité excessive ne permet pas d'assumer au mieux une position professionnelle, autant une distance trop grande, où tout affect est réprimé, aboutira au même résultat. Un équilibre entre les deux est à rechercher, dans un souci d'évitement de la maltraitance, de valorisation</p>

		<p>de l'écoute, d'humanisation du lien. La distance relationnelle s'adapte à chaque personne accueillie. Les relations humaines mobilisent des sentiments divers, parfois opposés, comme la compassion, mais aussi l'agressivité... Ces émotions, si elles ne donnent pas lieu à une expression et à une élaboration peuvent aboutir à des conduites inadaptées. L'institution est garante de faire exister ces lieux de paroles et d'élaborations.</p> <p>Lors d'une situation de tension élevée, chaque professionnel doit pouvoir solliciter l'aide d'un collègue et passer le relais afin de parvenir à se dégager d'une situation qu'il ne pourrait maîtriser seul et qui serait susceptible de le conduire au passage à l'acte violent verbal ou physique. Outre le traitement individuel qui sera donné, ces situations extrêmes doivent être reparlées et travaillées en réunion de régulation, en réunion de transmission, en réunion clinique, avec un(e) cadre, avec le psychologue, un collègue...</p>
<b>Le partage</b>	Tous les moments d'accompagnement et de prise en soins sont des temps de rencontre favorisant des échanges, l'écoute, de manière privilégiée, pour une prise en charge personnalisée.	Entre professionnels, il s'agit de partager les pratiques et de se les transmettre pour mieux les harmoniser et enrichir ainsi la culture professionnelle de l'EPAC.
<b>La confiance</b>	La relation de confiance se construit progressivement sur les moments de partage du quotidien.	L'écoute de la personne permet d'établir une relation de confiance. Celle-ci nécessite de promouvoir la transparence, d'expliquer, de poser des mots, d'apporter des réponses comprises et acceptées par l'usager tout en tenant compte des contraintes de fonctionnement et d'organisation. Les orientations de travail définies en équipe sont bâties à partir des attentes de la personne, c'est la raison pour laquelle il est important de les respecter.
<b>Le projet de vie</b>	L'écoute, le respect de l'autre, le partage et la confiance sont les fondamentaux nécessaires à l'élaboration avec le résident de son projet de vie permettant de répondre au mieux à ses besoins et ses attentes.	Le projet de vie se construit après un temps d'observation, d'évaluation et d'échange avec le résident et son représentant légal et/ou les proches désignés. Il se réajuste en fonction des besoins, attentes et évolution du résident au sein de la structure. Les différents axes sont communiqués aux agents pour leur permettre d'assurer leurs actions de manière personnalisée auprès de chaque usager.
<b>Le maintien des liens familiaux et sociaux</b>	L'EPAC s'attache à favoriser et entretenir les liens familiaux et sociaux selon les désirs de la personne. L'organisation de l'EPAC favorise l'implication et la participation des familles.	Ecouter les souhaits et les besoins du résident en termes de relations dans la perspective de son épanouissement. Les agents s'efforcent de faciliter et de maintenir les rencontres et les contacts en mettant à disposition un lieu de rencontres (chambre, salle dédiée), en accompagnant le résident : transports, courriers, visites... Le dispositif s'inscrit dans le cadre du règlement de fonctionnement et peut faire l'objet d'un protocole ou d'une convention spécifique (notamment lors des accompagnements de fin de vie).
<b>La solidarité</b>	La déclaration des droits de l'Homme dans son art.1 évoque l'esprit de la fraternité. Le principe de solidarité et d'entraide sont des	A l'EPAC LES DEUX SEQUOIAS, on s'attache à : - Favoriser et maintenir le lien social : rencontres avec la famille, mandataire judiciaire...

	<p>valeurs soutenues au quotidien par tous les acteurs de l'institution.</p> <p>Elles se déclinent sous différentes formes (discussion, rencontre, entraide, ouverture sur l'extérieur, vers les familles et les proches, maintien des échanges).</p> <p>La volonté de maintenir cet état d'esprit à travers les actes qui sont posés permet d'humaniser les liens.</p> <p>Le maintien des liens d'amitiés entre résidents et avec leurs connaissances extérieures à l'établissement est favorisé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux fêtes locales en qualité d'acteurs (liens avec les associations locales, échanges inter établissement...)</li> <li>- Mettre en œuvre les moyens nécessaires aux rencontres : temps, lieux adaptés.</li> <li>- Favoriser le lien vers l'extérieur pour les personnes à mobilité très réduite voire inexistante (temps d'écoute, disponibilité, mise en place d'activités sociales)</li> <li>- Mettre en œuvre et adapter les « moyens » aux centres d'intérêts de chacun pour être au plus près de la personne.</li> </ul>
--	--	---



*"Semons ensemble ces graines et offrons leurs les conditions favorables pour qu'elles germent et s'enracinent ».*

*"L'objet de cette philosophie n'est pas « la nature » (en tant que chose extérieure à l'homme dont il n'y a en effet « rien à penser »), mais l'idée de nature – la façon dont nous pensons nos relations au monde naturel, la signification que nous accordons à notre propre naturalité"<sup>2</sup>*

	LES VALEURS PROMUES AU SEIN DES DEUX SEQUOIAS	LES PRINCIPES PROFESSIONNELS DES AGENTS
<b>Choix du lieu de vie</b>	Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.	<p>Nous encourageons les résidents à prendre part à l'aménagement de leur cadre de vie.</p> <p>Lors de l'admission nous nous assurons que la personne soit consentante pour venir vivre au sein de l'établissement (entretien d'admission, période de stage, visite préalable, signature des documents contractuels...).</p> <p>La parole de la famille et des proches est également prise en compte. L'établissement s'attache à étudier les demandes et à y apporter des réponses. Nous pouvons être amenés à accompagner le résident lors de l'évolution de ses choix de lieu de vie.</p>
<b>Respect de l'environnement</b>	<p>Au sein de l'EPAC Les Deux Séquoias, nous nous considérons citoyens de la planète et sommes engagés dans des valeurs écologiques.</p> <p>L'environnement dans lequel nous vivons, sa verdure, la proximité de la rivière, nous conforte dans le devoir de prendre part à la préservation de la nature qui nous entoure.</p>	<p>Les agents sensibilisent les résidents à l'écocitoyenneté en aménageant et en entretenant le cadre de vie de manière durable.</p> <p>Le respect de l'environnement est intégré dans les questionnements du fonctionnement de l'établissement et lors des différentes actions menées.</p>
<b>L'alimentation</b>	Dans notre démarche de promotion du bien-être et de prévention de la santé, la question de l'alimentation est une de nos préoccupations.	<p>Nous nous attachons à recueillir les goûts et les habitudes de chaque résident en les intégrant au mieux à la prestation restauration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equilibre nutritionnel,</li> <li>- « Donner l'envie, le plaisir »,</li> <li>- « favoriser les échanges et la convivialité »</li> <li>- Repas à thème,</li> <li>- Temps festifs,</li> <li>- Repas des familles,</li> <li>- Atelier cuisine...</li> </ul>

<sup>2</sup> <http://www.mouvements.info/L-ecologie-profonde-est-elle-un,81.html>

<b>L'intergénérationnel</b>	La cohabitation de différentes générations au sein de l'EPAC Les Deux Séquoias, nous invite à développer les conditions favorables aux échanges et à la rencontre.	Ces partages de moments de vie et de traditions favorisent la transmission de l'histoire et créent des souvenirs.  Ils contribuent à sensibiliser les générations à la solidarité, à l'entraide et à l'acceptation de la différence.
-----------------------------	--	--



les deux séquoias  
EHPAD DE BOURDEILLES / FOYER LA PRADA

**ACCUSE DE RECEPTION**  
**DOCUMENTS PROFESSIONNELS**  
**« LES 2 SEQUOIAS »**

Je soussigné(e) ..... atteste avoir reçu :

- la Charte éthique des valeurs et principes professionnels de l'EPAC
- le livret d'accueil des professionnels de l'EHPAD de Bourdeilles
- le livret du personnel hospitalier édité par la FHF
- la clef de vestiaire
- le trousseau de clefs comprenant : .....

.....  
.....  
.....

- autre(s) : .....
- .....  
.....

Fait à Bourdeilles, le .....

Signature :

✂ - - - - -

*Coupon remis à la Direction, et qui sera joint au dossier administratif du professionnel.*

Je soussigné(e) ..... atteste avoir reçu :

- la Charte éthique des valeurs et principes professionnels de l'EPAC
- le livret d'accueil des professionnels de l'EHPAD de Bourdeilles
- le livret du personnel hospitalier édité par la FHF
- la clef de vestiaire
- le trousseau de clefs comprenant : .....

.....  
.....  
.....

- autre(s) : .....
- .....  
.....

Fait à Bourdeilles, le .....

Signature :